




*MRC de Maskinongé*  
Schéma d'aménagement  
et de développement  
révisé

**Légende :**

- Limites de l'îlot déstructuré
- Affectation agricole active
- Affectation agro-forestière de type 2 (10 ha et +)
- Affectation urbaine
- Rues desservies par l'aqueduc et l'égout
- Limites de propriété
- Limites de la zone agricole
- Transport électrique

Échelle = 1 : 5 000

Réalisation : Service de l'aménagement du territoire  
Source : Base numérique M.R.N. 1 : 20 000  
© Gouvernement du Québec

Plan no.  
**SÉT-15**

*Affectations agricoles /  
Îlots déstructurés :  
Saint-Étienne-  
des-Grès*